

Bureau syndical du 5 Avril 2018

DELIBERATION N° 2018-04-024
Autorisation de signature du marché transport routier des ordures ménagères du quai de transfert de Teghime vers un CET agréé

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à dix heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	14	14	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.

Présentes :

Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

Absents :

Mesdames : BATTESTINI Serena.
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VALERY Jean-Noël, DE MEYER Jean-Michel, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan et MELA François.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 25/04/2018
 et de la publication de l'acte le : 25/04/2018



Pour le Président, par déléga.
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20180405-2018-04-024-DE
 Date de télétransmission : 25/04/2018
 Date de réception préfecture : 25/04/2018

Le Président expose :

Cette consultation, lancée en procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen se déroulera selon le principe d'un accord cadre mono attributaire par bons de commande sans minimum ni maximum, sur la base d'un bordereau de prix unitaires, d'une durée partant de sa notification plus 36 mois il sera ensuite reconductible expressément 1 fois 12 mois. Ce marché est composé d'un lot unique.

Section de fonctionnement : article 611 – chapitre 011.

Estimation budgétaire: 968 410,00 € HT par tranche de 12 mois

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Considérant l'examen du dossier et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05/04/2018.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du transport des ordures ménagères du quai de transfert de Bastia (lieu-dit Teghime) en centre d'enfouissement technique agréé, avec le candidat ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 5 avril 2018

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la SAS AM Transport et TP 2B
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180405-2018-04-024-DE
Date de télétransmission : 25/04/2018
Date de réception préfecture : 25/04/2018